

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

24337694

Déposé
19-01-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/01/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0424805560

Nom(en entier) : **A. SERVICES**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue Camille-Cals, Ernage 40
: 5030 Gembloux**Objet de l'acte :** DEMISSIONS, NOMINATIONS

Il résulte d'un procès-verbal dressé par le Notaire Pierre Alexandre DEBOUCHE, à Gembloux, le 4 janvier 2024, en cours d'enregistrement, que l'assemblée générale extraordinaire de la SA A. SERVICES a pris les résolutions, comme suit :

*(on omet)***Troisième résolution : Modification de l'article 2 des statuts.**

À l'unanimité l'assemblée générale décide de supprimer l'adresse du siège des statuts, et de remplacer en conséquence le début de la première phrase de l'article 2 des statuts par ce qui suit :
« Le siège est établi en Région wallonne ».

*(on omet)***Huitième résolution : Modification de l'article 36 des statuts.**

À l'unanimité l'assemblée générale décide d'ajouter à l'article 36 des statuts par le paragraphe suivant :

« Le conseil d'administration pourra, sous sa propre responsabilité, décider le paiement d'acomptes sur dividendes par prélèvement sur le bénéfice en cours, aux conditions prévues par la loi. »

Neuvième résolution : Adresse du siège.

A l'unanimité l'Assemblée déclare que l'adresse du siège de la société est sise à 5030 Gembloux (Ernage), rue Camille Cals, 40.

Onzième résolution : Démission - Renouvellement des mandats d'administrateur.

A l'unanimité, l'Assemblée accepte la démission de Madame Cécile SCHEES de son mandat d'administrateur à la date du 6 octobre 2023.

L'assemblée générale décidera à la prochaine assemblée générale annuelle sur la décharge de l'administrateur démissionnaire pour l'exécution de son mandat.

A l'unanimité, l'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs en fonction pour une nouvelle période de six ans prenant cours ce jour, et de confirmer à cette fonction, les personnes suivantes :

- Monsieur Marcel SCHEES, prénommé, qui déclare accepter ;
- Monsieur Alexis SCHEES, prénommé, qui déclare accepter.

Leur mandat d'administrateur sera exercé à titre gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée de six ans. Ils engagent valablement la société agissant conjointement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

A l'instant, le conseil d'administration étant constitué, celui-ci déclare se réunir valablement pour procéder à l'élection d'un président et d'un administrateur délégué.

A l'unanimité, Monsieur Marcel SCHEES est élu à la fonction de président et de l'administrateur-délégué de la société. Dans les limites de la gestion journalière, il représente la société à l'égard des tiers agissant seul.

Pour extrait analytique conforme,

Pierre Alexandre DEBOUCHE
Notaire

Déposés en même temps: une expédition de l'acte et les statuts coordonnés.